

## Enquête publique extension cimetière Blancpignon Anglet sur forêt du Pignada



### Avis association Cinq Cantons La Barre 07 01 24

Le projet pour lequel les habitants sont consultés appelle de la part de l'association Cinq Cantons la Barre 5CLB trois observations principales.

Ce projet nous paraît inacceptable, entaché d'illégalité et Inquiétant

#### Inacceptable ? :

Proposer l'extension du cimetière de Blancpignon sur 1,7 ha de forêts publiques du Pignada est inacceptable, en soi, surtout après l'incendie qui a gravement affaibli ce massif forestier. C'est d'autant plus choquant qu'il existe des alternatives à cette option. L'installation de mur funéraires d'enfeus, dans ou autour des cimetières existant et ou dans un nouveau cimetière à créer, permet en effet de satisfaire les besoins sans qu'il soit nécessaire de supprimer 1,7 ha de forêt publiques- voire plus s'il y avait arasement de la dune du Tuc. (voir contre proposition avec plans joints)

Il est important de rappeler que ces parcelles forestières publiques sont sous la protection de la Nation et de l'État en charge d'en faire respecter leur pérennité forestière au titre du régime forestier. Par ailleurs elles sont identifiées « Espaces boisés classés EBC » au PLU et elles font partie du périmètre de protection du captage d'eau potable de la Barre. Quelles que soient les précautions prises ces protections importantes disparaîtraient. Or ces protections relèvent pourtant d'un intérêt général de plus en plus pertinent dans le contexte de la crise climatique.

#### Entaché d'illégalité ? :

Aucun texte législatif et ou réglementaire ne prévoit la possibilité d'une distraction (sortie) du régime forestier. (cf note jointe observations 5CLB). Depuis quelques années, pragmatiquement, sous le couvert d'une circulaire ministérielle, une procédure de « distraction » est parfois mise en œuvre, assortie de « compensations ». Cette procédure est illégale car une circulaire et ou des accords contractuels ne peuvent se substituer à l'absence d'une loi.

Juridiquement il a toutefois été admis, qu'à titre exceptionnel, il soit bien sur possible de « sortir » du régime forestier si un intérêt général supérieur à celui attaché à la sauvegarde des forêts publique est démontré.

Concernant une distraction du régime forestier des parcelles du Pignada, l'intérêt général lié au cimetière ne peut être invoqué puisqu'il existe des alternatives, (les murs d'enfeus), à la suppression de 1,7 ha de forêts publiques. Le choix d'un cimetière traditionnel relève de l'intérêt particulier, non de l'intérêt général. De même les coûts des travaux pour la commune ne peuvent relever de l'intérêt général.

En revanche, la crise climatique actuelle et future renforce la nécessité de sauvegarder les espaces forestiers et en particulier les forêts publiques dont la protection relève plus que jamais de l'intérêt général supérieur de la nation.

#### Inquiétant ? :

Depuis 20 ans et surtout depuis une dizaine d'années les retards dans la pénurie d'emplacements dans les cimetières d'Anglet s'est aggravée. (compte tenu du retard pris )

En 2026, au plus tard, les trois cimetières d'Anglet seront saturés et il ne sera plus possible d'accueillir les cercueils et les urnes des personnes décédées de la commune. (cf le dossier de présentation de l'enquête publique)

Or à ce jour, il est quasi certain que le projet présenté par la municipalité ne pourra pas se concrétiser dans le délais des deux /trois années restantes.

En effet, avant de passer commande des travaux nécessaires, il faut terminer la consultation en cours via l'enquête publique, voter la modification du PLU, demander et obtenir les autorisations de défrichement et de distraction du régime forestier. C'est un processus long.

De plus, la procédure de distraction du régime forestier des parcelles concernées par l'extension du cimetière est suspectée d'illégalité. Si la demande de distraction était confirmée et validée elle ferait l'objet d'un recours contentieux présenté par l'association 5CLB. Il est probable que les conclusions des tribunaux ne pourraient pas être connues dans un délai permettant de réaliser les travaux nécessaires avant fin 2025. Donc en 2026, il n'y aura plus d'emplacement disponibles pour l'inhumation des personnes décédées. C'est inquiétant.

**Pour tous ces motifs, l'association 5CLB considère que le projet d'extension du cimetière de Blancpignon d'Anglet doit être abandonné.**

